

RÈGLEMENT

LE JEU DU GRAND MARCHÉ

Dans le cadre de la dynamisation de la ville et du soutien aux commerçants, la Municipalité lance « le Mois du Marché ». Des animations pour les grands et les petits proposées tout au long de l'année avec les acteurs locaux à partir du mois d'avril.

Un jeu avec obligation d'achat est organisé en partenariat avec les commerçants non sédentaires du marché hebdomadaire.

Il débute le samedi 6 avril à 7h et se termine le samedi 27 Avril à 12h.

Il consiste à gratter une « carte jeu » distribuée par les commerçants aux clients lors d'un achat pendant le marché hebdomadaire de 7h à 12h les 6,13,20 et 27 avril 2024, place Taurobole à Tain l'Hermitage.

A chaque carte gagnante, les élus de la Commission Commerce / Animation remettent aux participants leurs lots* (stand de la Ville présent sur le marché).

Les lots mis en jeu :

- 200 cabas du Grand Marché offert par la Ville
- 500 filets de courses aux couleurs de la Ville
- 900 magnets décapsuleurs
- 300 bons d'achat* à utiliser chez vos commerçants non sédentaires du marché de Tain l'Hermitage

* les gagnants des bons d'achat tirent au hasard un numéro (de 1 à 300) auprès du stand Ville et se voient remettre le lot (dans la limite de 2000 lots) correspondant à retirer ensuite auprès du commerçant participant.

LES ABONNES PARTICIPANTS			
Boucher	ARNAUDON	4	1 saucisson sec+ 1 saucisson à cuire+ 2 bon de 10€
Primeur	BAUTISTA	10	5€ de réduction pour 15€ d'achat
Volailles	BURLON	6	5€ de réduction pour 15€ d'achat
Fromager distri.	VINSSON	4	10€ de réduction
Traiteur	GAMON	4	5€ de réduction pour 20€ d'achat
Primeur	JOUBERT	4	5€ de réduction pour 15€ d'achat
Légumes producteur	JUNIQUE	5	2 bouteilles de 750cl jus de fruit offert
Boucher	LIONNETON	2	5€ de réduction pour 40€ d'achat
Fromages produc.	MARMOUD	6	5€ de réduction pour 15€ d'achat
Stand italien	MAZULLA	5	5€ de réduction sur 30€ d'achat
Poissonnier	BOUILLOT	10	10€ de réduction pour 25€ d'achat
Epicerie mobile bio	NERDEUX	3	5€ de réduction pour 15€ d'achat
Artisan boulanger	RENOU	3	bons d'achat de 10€.
Rôtisserie	CHEDOZEAU	5	5€ de réduction pour 15€ d'achat.
Boucher	ROUSSON	4	un pâté de campagne de 500g, un saucisson, un roti de porc de 800gr et un roulé farci de 800g.
Pépiniériste	ROUX	3	5€ de réduction.
Rémouleur	BONJEAN	3	10€ d'affûtage.
Charcuterie	GARABEDIAN	1	un lot de deux saucissons.
Fromager distri.	GALES	10	5€ pour 15€ d'achats.
Olives	VARALDA	5	2 bon d'achat de 5€ de réduction et 3 de 3€ de réduction.
Vêtements	BOUHELIER	5	5€ de réduction.
Légumes producteur	DELAGNES	2	1 confiture offerte pour 20€ d'achat et un bon d'achat de 5€.
Fromager produc et distri	MARMET	3	5€ de réduction à partir de 10€ d'achat.
Légumes producteur	GRANGIER	5	5€ de réduction à partir de 10€ d'achat.
Apiculteurs	VALLON	3	un pot de miel de 250gr.
LES NON ABONNES PARTICIPANTS			
Torréfacteur	FLAVANA	5	1 sachet de thé 50 offert pour 2 sacs de 100g achetés.
Confiture artisanale	DORNE	2	4€ de réduction.
Modiste créatrice	BRADLEY	1	10€ de réduction.
CBD producteur	DANOT	10	3€ de réduction.
Vêtement	DIDIER	2	5€ pour 20€ d'achat.
Pierres et encens	LESOURD	1	20% de réduction sur les bijoux hors minéraux et encens.
Vêtement	RIVIERE	3	5€ de réduction.
	TOTAL	139	
VILLE DE TAIN L'HERMITAGE			
Producteurs locaux		161	Lot "Primeur" : une salade ou trois pommes aux choix

Les tickets gagnants échangés devront être clairement lisibles et ne comporter aucune modification.

Toute personne ne respectant pas ces conditions peut se voir refuser la remise de son gain par la municipalité ou l'association des commerçants non sédentaires de la ville de Tain l'Hermitage.